

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RÈGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS**

n°2018/16

PUBLIE LE LUNDI 23 AVRIL 2018

INFORMATION DU PUBLIC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

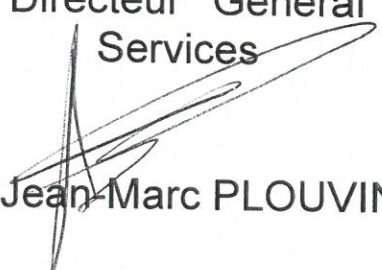
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB) N° 2018-16

est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel communautaire sur simple demande. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication des actes au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB (www.agglo-boulonnais.fr).

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public
le : 23/04/2018

Le Directeur Général des
Services



Jean-Marc PLOUVIN

SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II Délibération du Conseil Communautaire : 12 avril 2018**
- III Décisions et arrêtés du Président : Néant**

I

**DELIBERATION
DU BUREAU**

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

JEUDI 12 AVRIL 2018

19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERANT - Wimille
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé, donnant pouvoir à Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrice QUETELARD - Dannes, donnant pouvoir à Isabelle GRAVELINES - Dannes

Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Roselyne LAPLACE

COMMUNICATION
N° 08C_12_04_2018
SUBVENTIONS AUX INTERNATIONAUX D'HARDELOT 2018

Du 31 mai au 3 juin 2018, Neufchâtel-Hardelot accueille la manifestation de sport équestre, les Internationaux du Pas-de-Calais, organisée par l'association des Concours Hippiques d'Hardelot.

Cet événement sportif regroupera des cavaliers de l'élite mondiale, sans oublier d'associer les jeunes cavaliers.

L'accès est gratuit pour le public. Plusieurs animations, ludiques et artistiques, sont prévues : spectacles de voltige équestre, promenades à dos de poney, exposition culturelle, vente aux enchères au profit des associations de Carrefour des solidarités, etc.

La notoriété de cet événement a permis aux Internationaux d'Hardelot d'être sélectionnés par la Fédération Internationale pour être une étape du circuit des CSI (Concours de Sauts d'obstacles International) vétérans qui compte 10 rendez-vous annuels. Cette étape se déroulera du 25 au 27 mai 2018.

Les épreuves de ces Internationaux sont couvertes par les médias généraux et spécialisés. Les retombées induites pour le territoire sont importantes, en termes économique et médiatique.

Le budget prévisionnel pour ces Internationaux 2018 s'élève à 265 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 9 000 € à l'association des Concours Hippiques d'Hardelot pour l'organisation de ces Internationaux du Pas-de-Calais 2018.

Au titre de la communication, les supports de promotion de ces Internationaux 2018 comporteront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et ce soutien sera valorisé par la présence de calicots et diverses citations.

Le montant est inscrit au budget 2018, ligne 023.6574

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Tourisme et attractivité du Territoire du 22 mars 2018 ,

Le CONSEIL décide :

- d'accorder une subvention à l'association des Concours Hippiques d'Hardelot d'un montant de 9 000 € pour l'organisation des Internationaux du Pas-de-Calais 2018.**
- d'autoriser le Président à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 20/04/2018
Reçu en préfecture le 20/04/2018
Affiché le 
ID : 062-246200729-20180412-08C_12_04_2018-DE

Jean-Claude ETIENNE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 12 AVRIL 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé, donnant pouvoir à Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrice QUETELARD - Dannes, donnant pouvoir à Isabelle GRAVELINES - Dannes

Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Roselyne LAPLACE**

COMMUNICATION

N° 09C_12_04_2018

SUBVENTION - 26ÈME JEUX NATIONAUX DES TRANSPLANTÉS ET DIALYSÉS À BOULOGNE-SUR-MER

Du 10 au 13 mai 2018 se dérouleront les 26ème Jeux Nationaux des Transplantés et dialysés à Boulogne-sur-Mer. Ce projet sportif est porté par l'association Trans-Forme.

Ces jeux permettent d'encourager les patients transplantés et/ou dialysés à pratiquer une activité physique, afin de retrouver une meilleure qualité de vie.

Cet événement fédérateur est une occasion unique de sensibiliser la population à la nécessité du don d'organes et à la réussite de la transplantation. L'association Trans-Forme a également pour but de favoriser la recherche médico-sportive en matière de greffe, de dialyse et de sport.

Comme à chaque événement, l'association Trans-Forme mettra l'accent sur la sensibilisation en milieu scolaire. En effet, des interventions et des débats auront lieu dans les écoles et les lycées, afin de faire prendre conscience aux élèves de la nécessité des dons d'organes et de tissus.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 5 000€ à l'association Trans-Forme pour l'organisation des 26ème Jeux Nationaux des transplantés et dialysés.

Au titre de la communication, les supports de communication de l'événement porteront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Le montant est inscrit au budget 2018, ligne 6574

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Tourisme et attractivité du territoire du 22 mars 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'accorder une subvention à l'association Trans-Forme d'un montant de 5 000€ pour l'organisation des 26ème jeux Nationaux des transplantés et dialysés sur le territoire de Boulogne-sur-Mer du 10 au 13 mai 2018.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 19/04/2018
Reçu en préfecture le 19/04/2018
Affiché le 
ID : 062-246200729-20180412-09C_12_04_2018-DE

Jean-Claude ETIENNE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 12 AVRIL 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé, donnant pouvoir à Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrice QUETELARD - Dannes, donnant pouvoir à Isabelle GRAVELINES - Dannes

Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Roselyne LAPLACE

FINANCES
N° 28C_12_04_2018
ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES À LA NOTE DE SYNTHÈSE DES BUDGETS
PRIMITIFS 2018 DE LA CAB

A la suite de la présentation et du vote du budget primitif 2018, il conviendrait de compléter la note de synthèse communiquée en séance du 1^{er} février 2018 avec les éléments qui suivent :

1/Annexe B1.2.

Ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt (voir PJ).

2/ Annexe B1.7

Il est précisé sur l'annexe « néant » que les subventions allouées feront l'objet d'un vote par délibération spécifique (pas d'attribution au stade du vote du budget primitif).

3/Transfert des écritures relatives à la VEFA du parking de l'estuaire du budget annexe Centre National de la Mer vers le budget annexe parking du Centre National de la Mer.
(cf pages 26 et 27 du document de présentation du conseil du 1^{er} février 2018)

Le Grand Nausicaà et le Parking de l'Estuaire, qualifiés en services publics industriels et commerciaux, sont deux activités distinctes et autonomes financièrement. Dans l'attente de la signature du contrat de délégation de service public avec le gestionnaire du parking, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) était contrainte d'inscrire les crédits budgétaires liés à l'achat des places de parking dans le budget annexe du Centre National de la Mer.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion du parking est confiée à la société Q-Park. Le démarrage de l'exploitation permet ainsi d'isoler dans un budget propre les crédits de fonctionnement et d'investissement liés à cet équipement.

Afin de permettre le transfert des écritures d'achat en l'état de futur achèvement des 800 places de parking, la CAB, lors de la présentation des budgets primitifs 2018, a intégré l'ensemble des crédits de dépenses et de recettes nécessaires à cette opération. Ces écritures sont ainsi partagées sur les deux budgets annexes : le Centre National de la Mer et le parking de l'Estuaire (annexe jointe).

L'intégralité des écritures liées à ce transfert comptable de budget à budget fera l'objet d'un vote détaillé lors du conseil communautaire de juin 2018.

Par ailleurs, il est rappelé que pour atteindre l'équilibre du budget annexe du Centre National de la Mer, il a été procédé à l'intégration, dès le budget primitif, des résultats de l'exercice précédent. En conséquence, les crédits de restes à réaliser sont inscrits dès cette première étape budgétaire.

Après avis de la commission Gestion des ressources humaines et financières du mercredi

28 mars 2018,

Envoyé en préfecture le 19/04/2018
Reçu en préfecture le 19/04/2018
Affiché le 
ID : 062-246200729-20180412-28C_12_04_2018-DE

Le CONSEIL décide :

- de valider les éléments complémentaires liés aux budgets primitifs 2018 et leurs annexes tels que repris ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 12 AVRIL 2018
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condet
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé, donnant pouvoir à Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrice QUETELARD - Dannes, donnant pouvoir à Isabelle GRAVELINES - Dannes

Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Roselyne LAPLACE

RESSOURCES HUMAINES
N° 29C_12_04_2018
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte des évolutions des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du **1^{er} avril 2018** :

FILIERE CULTURELLE

Catégorie A

- transformation d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique en Professeur d'Enseignement artistique Hors classe
- transformation d'un poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 18/20^{ème} – discipline percussions - en poste à temps complet
- création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe – discipline formation musicale

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie A

- transformation d'un poste d'Ingénieur en chef en Ingénieur en chef hors classe
- transformation d'un poste d'Ingénieur en Ingénieur principal
- création d'un poste d'Ingénieur

Catégorie C

- transformation de 2 postes d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal
- création d'un poste d'agent de maîtrise
- transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe en adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- transformation de 8 postes d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2^{nde} classe

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie A

- transformation d'un poste d'Attaché en un poste d'Attaché

-transformation d'un poste de Directeur territorial en Attaché hors classe

Envoyé en préfecture le 19/04/2018
Reçu en préfecture le 19/04/2018
Affiché le 
ID : 062-246200729-20180412-29C_12_04_2018-DE

Catégorie C

- transformation de 4 postes d'adjoint administratif principal de 2nde classe en adjoint principal de 1ère classe

- transformation de 3 postes d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2nde classe

Élargissement du périmètre du service commun d'instruction des ADS : suite à l'intégration de la commune de Boulogne-sur-Mer à compter du 1^{er} juin 2018 et de l'augmentation du nombre d'actes à traiter, il s'avère nécessaire de créer les postes utiles :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Après avis de la commission Gestion des Ressources financières et humaines du 28 mars 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 12 AVRIL 2018

19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé, donnant pouvoir à Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrice QUETELARD - Dannes, donnant pouvoir à Isabelle GRAVELINES - Dannes

Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Roselyne LAPLACE

RESSOURCES HUMAINES

N° 30C_12_04_2018

RENÉGOCIATION DU RÉGIME DE LA CONCESSION DE LOGEMENT ATTRIBUÉ AU COLLABORATEUR DE CABINET EN CHARGE DE LA MISSION CAPECURE

Par délibération du 02 juin 2005, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer un logement de fonction à un emploi de collaborateur de cabinet pour « utilité de service », eu égard aux contraintes du poste exigeant une grande disponibilité de l'agent, engendrant des horaires astreignants. Le régime de cette concession prévoit le paiement d'une redevance, correspondant à la valeur locative du logement (servant de base au calcul de la taxe d'habitation).

Or, la réglementation relative au régime des concessions de logement a récemment évolué, obligeant les collectivités à ajuster le régime juridique de concession et les modalités d'attribution.

A cet effet, dans la continuité de l'attribution déjà délibérée, il est proposé de faire évoluer la présente concession vers un régime « d'occupation précaire avec astreinte », entraînant une revalorisation de la redevance due, désormais calculée à hauteur de 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés.

Après avis de la Commission Gestion des ressources financières et humaines du 28 mars 2018,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser la possible attribution d'un logement de fonction à un collaborateur de cabinet dans le cadre d'une convention précaire avec astreinte, moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'arrêté d'attribution individuelle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 12 AVRIL 2018

19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Daniel GEST - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Bernard GRARE - La Capelle
Daniel PARENTY - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Thérèse GUILBERT - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Josiane CHOCHOIS - Outreau
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé, donnant pouvoir à Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Patrice QUETELARD - Dannes, donnant pouvoir à Isabelle GRAVELINES - Dannes

Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Roselyne LAPLACE

RESSOURCES HUMAINES
N° 31C_12_04_2018
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE

L'article 1^{er} du décret du 30 mai 1985 prévoit qu'au moins 6 mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de l'établissement auprès duquel est placé le comité technique détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentatives au comité technique.

Suite au transfert de la compétence collecte des déchets en 2017 la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a dépassé le seuil des 350 agents. Le nombre des représentants titulaires du personnel doit être compris entre 4 et 6.

En vue des élections qui doivent se tenir le 06 décembre, et après consultation de l'organisation syndicale représentée au comité technique,

Le CONSEIL décide :

- de fixer le nombre des représentants du personnel au Comité technique à 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755

62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ccaubriere@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr